

SOMMAIRE :
Nomination.-LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Original	1	VU la Constitution de la République du Dahomey ;
J.O.R.D.	1	VU le décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964 portant for-
M.F.P.T.A.S.	1	mation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
P.C.	8	VU le décret n° 64-54/PC/SGG du 2 Mai 1964 réorgani-
D.F.P.	1	sant les services rattachés à la Présidence de la
M.E.N.C.	7	République et fixant les attributions des Membres
D.P.	2	du Gouvernement ;
D.G.F.	4	VU la Loi n° 59-21/ALD du 31 Août 1959 portant sta-
D.B.	1	tut Général de la Fonction Publique du Dahomey et les
C.C.	2	actes qui l'ont modifiée ;
Solde	2	VU le décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959 portant
Trésor	1	modalités communes d'application du statut général
D.G.E.	10	de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui
Lycée	1	l'ont modifié ;
Intéressés	2	VU le décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959 portant rè-
D.G.E./2	1	glement sur la rémunération, les indemnités et avan-
		tages matériels divers alloués aux fonctionnaires
		des administrations et établissements publics de
		l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
		VU le décret n° 63-5/PR/MEFP du 17 Janvier 1963 portant
		statuts particuliers des Corps appartenant au cadre
		des Personnels de l'Enseignement du Second Degré ;
		SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale
		et de la Culture ;

VISE :
LE CONTRÔLEUR
FINANCIER,

C. MIDAHOEN./-

/) E C R E T E

ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions de l'article 18 du décret n° 63-5/PR/MEFP du 17 Janvier 1963, Mlle. HOUNDOLO Thérèse et M. de SOUZA Germain, licenciés ès-Lettres sont nommés dans le cadre des Personnels de l'Enseignement du Second Degré, en qualité de Professeurs Suppléants.

ARTICLE 2.- Les soldes et accessoires des intéressés sont imputables sur le chapitre 310-07 - article 1er. du Budget National - Exercice 1964.

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter du 1er. Octobre 1964, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

COTONOU, le 13 Janvier 1965

VU :
LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES
AFFAIRES SOCIALES.

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN./-

Th. PAOLETTI

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES,
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET DU PLAN,VU :
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE LA CULTURE,

F. APLOGAN

R. ADJOVI